



N° 002 /2024/P/CENI

COMMUNIQUE DE LA CENI

prorogeant la date de dépôt de dossiers de candidature pour les élections des députés et des conseillers régionaux de 2024

Le président de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) porte à la connaissance des partis politiques, des regroupements de partis politiques et des groupes de candidats indépendants que, conformément au décret du 24 février 2024 fixant la date des élections des députés et des conseillers régionaux au 20 avril 2024, la date de clôture de dépôt des dossiers de candidature, **initialement fixée au mercredi 28 février 2024, est prorogée au mercredi 06 mars 2024 à minuit.**

Les dossiers de candidature sont déposés tous les jours ouvrables de 07h00 à 12h00 et de 14h30 à 17h30, à l'exception du dernier jour où les dossiers sont déposés de 07h00 à 12h00 et de 14h30 à minuit :

- au siège de la CENI pour l'élection des députés ;
- au siège de chaque CELI pour l'élection des conseillers régionaux.

Le Président de la CENI remercie les différents candidats pour leur compréhension.

Fait à Lomé, le 24 FEV 2024

Le Président



[Signature]
Dago YABRE